

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE\_2021\_001B

**Membres en exercice : 17**

**Présents : 15**

**Votants : 15**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre septembre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

**PRESENTS :**

Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Jacques BOULONNE, Guy FLOIRAC, Jean Luc LABORIE, Arnaud RICOU, Didier DELBREIL, Michel LEVET, Gabrielle COLLIGNON, Annie CAVIER, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Guy GIMEL, Christian DAURAT, Alain LALBIAT

**Excusées :**

Olivier VITRAC, Gaeligue JOS

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alain LALBIAT

**Date de la convocation :** 16 septembre 2021

---

**Objet :** Maîtrise d'œuvre - affermissement tranche optionnelle - Renouvellement du réseau d'eau potable - Territoire de l'ancien Syndicat des Eaux du DOUX - ensemble programme réseaux fuyards

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des subventions ont été obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et auprès de l'Etat, pour l'opération de renouvellement du réseau d'eau potable, lancée par le Syndicat des Eaux du DOUX.  
Par conséquent, les travaux peuvent être engagés.

RF CAHORS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/09/2021 046-200094647-20210924-DE_2021_001B-DE

Il y a donc lieu d'affermir la tranche optionnelle de la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération (l'affermissement de la tranche optionnelle était conditionné par les possibilités de financement du Syndicat (subventions et fonds propres)), avec le BET DEJANTE.

Les prestations figurant dans cette tranche optionnelle sont :

VISA (visa des études d'exécution)	1 848.00 € HT
DET (direction d'exécution des contrats de travaux)	14 280.00 € HT
AOR (assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement)	3 570.00 € HT
<b>TOTAL Tranche optionnelle</b>	<b>19 698.00 € HT</b>

Où cet exposé et après avoir mûrement délibéré, le Conseil Syndical du SMECMVD, à l'unanimité des membres présents :

- 1) valide l'affermissement de la tranche optionnelle de la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération.
- 2) mandate et autorise Monsieur le Président à effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean Luc LABORIE



Rendu exécutoire le :

30/09/2021

Transmis en Sous-Préfecture le :

30/09/2021

Publiée :

30/09/2021

